



**DIRECTION GÉNÉRALE**  
Direction des affaires juridiques

**DÉCISION N°24-146**  
**DU 26 AOUT 2024**

**PORTANT DESIGNATION D'UN REFERENT LAICITE**

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n°2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique,

Vu le décret du Président de la République du 29 décembre 2023 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur Général des Hospices Civils de Lyon,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

M. Loïc DELASTRE, coordonnateur du pôle « Métiers et attractivité », est désigné comme référent laïcité des Hospices Civils de Lyon à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

À ce titre, il est chargé de :

- conseiller la direction, l'encadrement et les agents sur la mise en œuvre du principe de laïcité, notamment par l'analyse et la réponse aux sollicitations de ces derniers portant sur des situations individuelles ou sur des questions d'ordre général ;
- sensibiliser les professionnels des HCL au principe de laïcité et la diffusion, au sein de l'établissement, de l'information au sujet de ce principe ;
- organiser la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année.

Il peut être sollicité à la demande de la direction générale en cas de difficulté dans l'application du principe de laïcité entre un professionnel et des usagers du service public.

**Article 2 :**

L'adresse administrative de M. Loïc DELASTRE est :

Hospices Civils de Lyon  
Direction Générale  
3, quai des Célestins - 69002 LYON

Tel : 04 72 40 70 10  
loic.delastre@chu-lyon.fr

**Article 3 :**

La présente décision abroge et remplace la décision n°22-68 du 12 avril 2022

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône et mise en ligne sur le site internet des Hospices Civils de Lyon.

Le Directeur Général,  


Raymond LE MOIGN